

Vers un Siècle de Coopération : l'Internationalisation de l'Enseignement supérieur

(Déclaration de l'AIU préparée pour la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur, en 1998, cette Déclaration a été formellement adoptée par la 11^{ème} Conférence générale de l'AIU comme partie intégrante de la Politique 2000 de l'AIU)

Préambule

Il a souvent été pris pour acquis que les universités sont des institutions internationales. Le caractère universel du savoir, la longue tradition de collégialité et de coopération internationales dans la recherche, le déplacement des enseignants et des étudiants depuis l'Antiquité ont contribué à créer cette impression. Consciente qu'elle ne reflète que partiellement la réalité quotidienne des institutions d'enseignement supérieur dans le monde et estimant que l'internationalisation de l'enseignement supérieur est aujourd'hui plus que jamais un but à atteindre, l'Association internationale des Universités souhaite réaffirmer son propre engagement dans cet effort et inciter toutes les parties prenantes à contribuer à sa réalisation.

À l'approche du 21^{ème} Siècle, les hommes et les femmes du monde sont confrontés à de nombreux défis que ce soit dans leur interaction au plan individuel ou collectif ou avec la nature. La mondialisation du commerce, de la production et des communications a créé un monde fortement interconnecté. Mais les énormes écarts existant entre les riches et les pauvres grandissent au sein des nations et entre elles. Le développement durable reste un but à long terme, insaisissable et est trop souvent sacrifié aux bénéfices à court terme.

Il est impératif que l'enseignement supérieur offre des solutions aux problèmes existants et innove pour éviter les problèmes à venir. Que ce soit dans les domaines économiques, politiques ou sociaux, on s'attend à ce que l'enseignement supérieur contribue à améliorer la qualité de vie dans le monde. Pour s'acquitter de ses tâches avec efficacité et conserver l'excellence, l'enseignement supérieur doit s'internationaliser; il doit intégrer une dimension internationale et interculturelle à son enseignement, à sa recherche, ainsi qu'à ses fonctions de service.

Pour préparer les futurs leaders et citoyens à un monde hautement interdépendant, il faut un système d'enseignement supérieur où l'internationalisation favorise la diversité culturelle et développe une compréhension, un respect et une tolérance entre les peuples. Cette internationalisation de l'enseignement supérieur contribue à créer bien plus que des blocs régionaux compétitifs sur le plan économique et puissants sur le plan politique; elle représente un engagement pour la solidarité internationale, pour la sécurité humaine et participe à la création d'un climat de paix mondiale.

Les progrès technologiques dans le domaine des communications sont de puissants instruments qui peuvent aider à promouvoir l'internationalisation de l'enseignement supérieur et à démocratiser l'accès aux opportunités. Mais, dans la mesure où l'accès aux nouvelles technologies de l'information reste inégal selon les régions du monde, les effets secondaires néfastes de leur utilisation généralisée peuvent menacer la diversité culturelle et creuser les écarts dans la production, la diffusion et l'appropriation du savoir.

Un personnel érudit et une recherche de haut niveau sont vitaux pour le développement partout dans le monde qui est de plus en plus basé sur le savoir. L'internationalisation et la coopération internationale peuvent contribuer à améliorer l'enseignement supérieur en rendant l'enseignement, l'apprentissage et la recherche plus efficaces par des efforts partagés et des activités conjointes.

L'Association internationale des Universités, qui a été fondée pour promouvoir la coopération internationale entre les institutions d'enseignement supérieur, note que, malgré l'universalité du savoir qui a toujours contribué à renforcer le caractère international de l'enseignement supérieur, l'internationalisation demeure peu développée et inégale. En outre, la coopération internationale n'a eu que peu d'impact sur la distribution de la richesse globale et celle des ressources, même dans le domaine de l'enseignement supérieur. Pire encore, la fuite des cerveaux et autres conséquences négatives d'une

coopération mal planifiée ont parfois exacerbé la situation des pays en développement. Plus récemment, les intérêts commerciaux et financiers ont gagné de l'ampleur dans le processus d'internationalisation et menacent de supplanter les aspects moins utilitaires et tout aussi valables de cette transformation enrichissante et nécessaire de l'enseignement supérieur.

Recommandations

Reconnaissant l'urgence de prendre des mesures positives, l'Association internationale des Universités préconise que :

1. lorsqu'elles définissent leurs actions, les institutions d'enseignement supérieur prennent les devants dans le processus d'internationalisation au lieu de réagir aux forces externes de mondialisation, telles que celles du marché;
2. les responsables de l'enseignement supérieur, avec le soutien de tous les membres de la communauté universitaire, développent, au niveau institutionnel, des politiques et des programmes d'internationalisation clairs et pleinement intégrés à la vie de l'institution et qui, en tant que tels, bénéficient donc d'un financement interne et externe adéquat;
3. ce soutien soit favorisé par la création, par l'AIU, ses Organisations membres et partenaires, d'un Forum sur la Politique de l'Internationalisation en vue de l'échange d'idées et d'expériences;
4. les programmes universitaires forment des citoyens internationaux en développant des compétences linguistiques, la compréhension des problèmes mondiaux, internationaux et régionaux, la capacité à résoudre des conflits, la sensibilité au développement durable, tout en prenant en compte les besoins spécifiques des étudiants étrangers;
5. la coopération Nord-Sud dans l'enseignement supérieur, centrée comme elle l'est sur le développement des ressources humaines, soit reconnue comme un outil crucial dans la lutte contre l'inégalité entre les nations, les peuples et les groupes et que les agences nationales de développement, les organisations intergouvernementales et les fondations privées lui accordent le soutien et le financement nécessaires;
6. les programmes de mobilité universitaire très fructueux et de grande valeur qui ont été développés au sein de certaines régions (Europe, Asie, Amérique du Nord) continuent à servir de catalyseurs et de modèles en vue d'étendre ces flots à un nombre sans cesse croissant de personnes et d'institutions au niveau mondial. Il faudrait déployer des efforts pour promouvoir le développement de programmes de mobilité dans d'autres régions du monde (Afrique, Moyen-Orient, Amérique latine) et étendre les programmes interrégionaux de coopération inter universitaire;
7. les institutions d'enseignement supérieur prennent des mesures pro-actives pour assurer la qualité du processus d'internationalisation en utilisant l'expertise existante dans le domaine de l'évaluation de la qualité développée par différentes organisations, et que l'AIU fasse connaître ces projets à ses membres et contribue au développement d'une banque d'experts qui seraient disposés à se joindre à des équipes d'évaluation par les paires;
8. l'expansion d'exportation de l'éducation se fasse dans le cadre de codes de déontologie qui soient reconnus au niveau international et soit accompagnée de recherche pour évaluer son impact éducationnel et économique et pour maintenir le contrôle de la qualité;
9. l'expertise et l'expérience d'enseignants et de chercheurs à la retraite soient mobilisées et partagées au delà des frontières Nord-Sud grâce à la création d'un programme d' *Universitaires sans Frontières*, regroupant des volontaires, appuyé par l'AIU et par l'UNESCO;
10. l'UNESCO, les gouvernements nationaux et les institutions d'éducation fassent chacun preuve de leur engagement envers la coopération internationale dans le domaine de l'enseignement supérieur en mettant en œuvre, dans le cadre de leurs compétences respectives, des politiques qui feraient disparaître les obstacles à la mobilité en facilitant les procédures d'obtention des visas, en améliorant les systèmes de reconnaissance des diplômes et autres règles qui entravent les flots d'étudiants et d'universitaires; et que
11. tous les programmes d'internationalisation soient fondés sur le principe du partenariat entre égaux et qu'ils promeuvent les compétences et la diversité interculturelles et favorisent une culture de paix entre citoyens du monde.